

TOCQUEVILLE MAGAZINE

HEBDO EXCLUSIVEMENT SUR INTERNET

N° 568 13 MAI 2008

Tocqueville Magazine est catholique. Il s'intéresse à tous les problèmes de société, mais en priorité aux problèmes économiques, favorisant les libertés économiques, qui sont le meilleur moyen de faire "pousser le blé". Il est mis à jour (presque) chaque mardi à 0 heures.

Reproduction: Les textes et articles de TOCQUEVILLE MAGAZINE peuvent être reproduits librement avec indication de la provenance.

NOUVEAU BLOG

Attention au nouveau blog. Lisez le vite

<http://rupturepolitique.over-blog.com/>

LES TEXTES DE TOCQUEVILLE MAGAZINE PEUVENT ETRE REPRODUITS LIBREMENT ET SANS MODERATION

EDITO

Aujourd'hui nous allons saluer, au chapitre des bonnes nouvelles, un événement récent et d'une grande rareté qui vient de se produire en France et a été bien couvert, non seulement par la presse catholique au sens large, mais aussi d'une façon surprenante par beaucoup de télévisions. C'est la reconnaissance officielle par l'Eglise des apparitions de Notre-Dame du Laus.

Le 4 mai 2008, Mgr di Falco, évêque du diocèse de Gap et d'Embrun, entouré du Nonce apostolique, de deux Cardinaux et d'un grand nombre d'évêques, en présence de certains hommes publics, a proclamé le décret de reconnaissance officielle du caractère surnaturel des apparitions de la Vierge Marie à Benoite Rencurel en mai 1664.

Les apparitions s'étaient produites en Dauphiné et la voyante avait 16 ans lors de la première. Dans la suite, elle reçut environ 2 500 visites de la Sainte Vierge pendant 54 ans. Celle-ci demanda la création d'un sanctuaire qui fut construit par l'Eglise à 950 mètres d'altitude.

Dès 1665 des pèlerins sont accourus et malgré la difficulté des transports de l'époque il en venait de fort loin. Aujourd'hui ils sont 150 000 par an. La bergère mena une très sainte existence dans le cadre du tiers ordre dominicain ; elle fut déclarée vénérable en 1872 et son projet de béatification est très avancé. Elle accompagna longtemps et personnellement les fidèles dans une démarche de conversion ; cet exemple surprenant n'est pas unique dans l'histoire de l'Eglise. A San Damiano, Mamma Rosa fit de même pendant longtemps jusqu'à ce que l'Evêque du lieu lui demanda de se retirer dans la prière. Des grâces exceptionnelles de conversion intérieure et de guérison se sont produites à Notre-Dame du Laus.

Cet événement de la reconnaissance des apparitions mérite une analyse particulière.

L'Eglise a pris son temps et a très longuement consulté. Cela rappelle la phrase de l'évangéliste qui au début de son Évangile indique qu'il a entendu et vu un grand nombre de témoins pour s'informer très en détail sur le Christ et sa résurrection. L'Eglise a consulté bien plus longtemps que l'Évangéliste, mais aux yeux de Dieu il n'est guère de différences entre quelques années et plusieurs siècles.

Certes la reconnaissance officielle par l'Eglise n'ajoute rien du tout à la véracité des faits qui existent objectivement et indépendamment de toute reconnaissance officielle ; c'est le cas d'ailleurs d'innombrables phénomènes d'apparitions, qui ne sont pas reconnus officiellement et qui dépassent largement en nombre et quelquefois en importance ceux qui sont reconnus officiellement.

Il n'y a que fort peu de lieux d'apparitions reconnus officiellement en France : La Salette, Lourdes et Pontmain. Par exemple, la rue du Bac, Pellevoisin et l'Ile-Bouchard sont

autorisées au culte public, sans être explicitement reconnus. Il en est bien, bien d'autres en particulier dans des temps très anciens où le formalisme ecclésiastique était moins précis. La France est couverte de sanctuaires célébrant les visites de la Vierge, qui s'est, d'ailleurs, proclamée elle-même Reine de France.

Mais la reconnaissance officielle offre un immense avantage : il sera plus difficile pour les sceptiques de nier que la Sainte Vierge est une personne vivante et qu'elle a visité elle-même en personne ce lieu ainsi, que d'autres lieux en France où ses apparitions ont été reconnues officiellement par l'Eglise. Reconnues ou pas les apparitions sont des faits. Certes, chacun reste libre et fort heureusement de refuser ces faits : c'est simplement une sorte de révisionnisme historique que de ne pas accepter ce qui est attesté par un nombre immense de témoins, à commencer d'ailleurs par le fait fondamental de la résurrection du Christ.

La longueur extraordinaire des apparitions est à souligner et rappelle qu'il est des phénomènes miraculeux qui se sont, au cours des siècles, étendus sur de nombreuses années, ce qui étonne parfois beaucoup de fidèles. Cela confirme tout simplement que Dieu, comme il l'a promis, est sans cesse à l'œuvre parmi nous.

Le fait que les médias aient correctement rendu compte de l'événement est en quelque sorte un petit miracle. Sauf erreur ou omission, il n'y a pas eu de réaction « inappropriée » dans les médias ; cela n'exclut pas des notes discordantes, comme la désapprobation au sujet de certains hommes publics présents lors de la cérémonie.

L'on peut aller plus loin et en tirer des conclusions nous ramenant rapidement et carrément sur terre en attendant d'aller au ciel. La vérité nous rend libre et de tous temps des Docteurs de l'Eglise l'ont proclamé. Or la richesse qui, seule, peut permettre de nourrir et les riches et les pauvres ne repose pas sur le hasard mais sur la vérité et la liberté d'action de chacun dans le cadre des commandements de Dieu.

Un exemple de ce mécanisme se trouve depuis longtemps sur les marchés où faute de la possibilité de conclure des écrits, les accords étaient souvent verbaux et se manifestaient par le « tope là » des deux contractants : pas de mensonge dans le « tope là ». Cela existait jadis à la bourse des valeurs et continue certainement dans beaucoup de marchés à bestiaux.

Cette remarque, qui se réfère au pain quotidien que nous demandons parfois plusieurs fois chaque jour, ne doit pas nous faire oublier l'adage « aide-toi et le Ciel t'aidera ». Ne manquons pas d'invoquer Notre-Dame du Laus puisqu'elle a bien voulu se déranger pour venir nous visiter.

M.P.

DU NEUF ET DU DEJA VU

LA MOBILITE PROFESSIONNELLE

Les usines à gaz de la bureaucratie administrative et publique ne cessent de s'agrandir pour devenir un véritable enchevêtrement. Pour justifier l'enchevêtrement, les prédateurs publics créent ce qu'ils appellent un « dispositif » et dans le désordre de ces dispositifs, il y a forcément des victimes de la bureaucratie tellement c'est compliqué à comprendre.

Le pouvoir avait imaginé un crédit d'impôt « mobilité professionnelle » qui avait pour but de favoriser cette mobilité professionnelle. Les grosses têtes qui manipulent le pouvoir ne peuvent pas imaginer que seule la liberté crée la richesse, cette richesse permettant alors d'envisager de la mobilité professionnelle.

Le montant du crédit d'impôt était de 1500 € que l'on pouvait déduire de l'impôt sur le revenu. Nous vous ferons grâce des conditions qu'il fallait remplir pour obtenir ce crédit d'impôt ; elles étaient tellement compliquées que beaucoup des personnes qui en ont bénéficié se trouvent aujourd'hui devoir rembourser, plusieurs années après, ce qu'ils ont obtenu à tort à l'époque parce qu'en fait elles ne remplissaient pas les conditions.

Bien entendu, les bénéficiaires qui sont victimes aujourd'hui ne se recrutent pas forcément parmi les personnes les plus favorisées. Le gouvernement a fait savoir qu'il maintenait la position mais que les situations personnelles seraient examinées avec bienveillance !

LA DROITISATION DE L'EUROPE

Le journal de gauche, le Monde, constate avec grand chagrin que les récentes élections montrent que l'Europe serait en train de passer plutôt à droite. Il cite les résultats des élections à Rome, à Londres, en Estonie, en France, Finlande, Pologne, Belgique, Danemark, Grèce, Irlande. Le seul contre-exemple pour lui est l'Espagne.

Il faut remarquer cependant que beaucoup de victoires attribuées à la droite sont des victoires d'une fausse droite, par exemple en France et en Italie. Il serait juste cependant de reconnaître que par exemple en Estonie il semble que ce serait réellement un mouvement de droite qui gouverne.

COURRIER DES LECTEURS

(Nous publions des lettres telles qu'elles nous parviennent ; il est rare que nous les commentions, même quand nous ne partageons pas les points de vue exprimés. A chacun de juger)

GREVE DES LYCEENS

Pour compléter votre propos, pour formuler une syntaxe correcte, il faudrait dire « grève de lycéens », voire « grève de quelques lycéens » puisque seule une partie très minoritaire des lycéens est en grève.

En ce qui concerne le droit de grève des salariés il est parfois justifié au regard du droit naturel, i.e. quand les conditions de travail changent de façon significative, notamment en matière d'hygiène et de sécurité. Comme le monde de l'industrie est sujet à de multiples changements topographiques (pontons déplacés, nouvelles machines, reconfiguration des horaires pour suivre la législation ou les pyramides des âges, etc.), cela fournit une multitude d'opportunités de grèves compatibles théoriquement avec le droit naturel. Ce qui est éminemment pernicieux c'est que les hommes politiques ont renoncé à souligner la différence énorme au plan moral entre une grève réellement inspirée d'un refus de vivre des conditions de travail altérées et les autres grèves, qui sont autant de violations immorales du droit naturel.

Cordialement,

Xavier DRIANCOURT

FINANCEMENT DE L'EXTREME GAUCHE

Très chère amie, et très chers amis ,

Vous n'ignorez pas, que , en ce moment , il y a l'Affaire Besancenot , le dirigeant de la LCR , qui aurait été espionné par une entreprise américaine .

Or, les media officiels n'ont jamais voulu dire comment la LCR était financée et par qui, car c'est probablement l'objet de cet " espionnage " .

Or , depuis quelques semaines , sur France Inter , l'émission RENDEZ-VOUS AVEC X , dirigée par Patrick Pénot , le Samedi , entre 13 heures et 14 heures , a fait état de l'histoire des régimes communistes , en RDA , en Hongrie , en Tchécoslovaquie , en Pologne , en URSS . On apprend que des anciens des différentes polices politiques communistes ont dilapidé les caisses des Etats communistes, avant la Chute du Communisme, en 1989.

Les différentes manifestations, extrêmement violentes " altermondialistes " de l'extrême gauche, dont fait partie Besancenot, sont , précisément , financées par ces anciens des polices politiques communistes .

On comprend pourquoi les media officiels ne parlent jamais du financement des trotskistes, staliniens, néo-nazis , communistes révolutionnaires, parce que cela révélerait ce qu'il s'est, effectivement , passé , entre 1989 et aujourd'hui .

Je vous remercie de vos infinies gentilleses.

Philippe-Arnaud BRUGIER.

Un Phare dans la Nuit.



TOCQUEVILLE MAGAZINE

LE FLASH

(A diffuser sans modération)

LUNDI 12 MAI 2008

GREVE DES LYCEENS

Dans la seule ville d'Orléans, plus de 2000 lycéens ont défilé le 7 mai 2008 soi-disant pour lutter contre la suppression de postes dans l'éducation nationale. Multipliés dans toute la France, ces défilés ont peut-être atteint 50 000 ou lycéens, sinon davantage. La presse « officielle », et toute la presse est plus ou moins officielle, n'a pas dénoncé le caractère vraiment insupportable de ces défilés : c'est la « prétendue » grève des menteurs et des ignorants, voire des paresseux.

En avril 2007, nous avons eu à Marseille la grève des riches. GDF avait besoin de cinq ouvriers très qualifiés pour travailler à un nouveau terminal gazier et la CGT désirait que ce personnel soit pris dans les effectifs du Port Autonome de Marseille. D'où une grève de 18 jours bloquant 50 navires et menaçant d'une pénurie de pétrole toute la région avoisinante. Le pouvoir de l'époque s'empressa de capituler une nouvelle fois et GDF s'est débrouillé autrement. Les dégâts en millions d'euros furent considérables mais, en plus, l'image de marque de Marseille-par rapport aux grands ports concurrents comme Rotterdam ou Trieste- s'est trouvée à nouveau écornée. Cette grève des riches vient de se reproduire encore à Marseille avec pour motif la nécessaire réforme des ports français.

Nous avons souvent parlé de la véritable guerre déclenchée -avec un succès qui ne se dément pas- par les cheminots contre le peuple français et en particulier, contre les habitants des banlieues de Paris qui ne peuvent absolument pas compter sur la régularité des trains et sont atteints gravement dans leur droit de circuler librement, lequel, pourtant, devrait être incontestablement supérieur au droit de grève.

En avril 2005, une grève très étendue rassembla la fine fleur des branches mortes de la nation : poste, l'EDF-GDF, SnCF, Education Nationale et un ensemble d'autres fonctionnaires. La quasi certitude de l'emploi à vie est une immense richesse en soi. Mais il est bien d'autres richesses dans la fonction publique et parapublique. Il y a très longtemps, il était admis que les fonctionnaires et quasi-fonctionnaires étaient moins payés que les privés. La situation est totalement inversée pour la majorité d'entre eux. Les augmentations annuelles, le jeu de l'ancienneté et des avancements automatiques ont eu pour résultat des progressions importantes, alors que beaucoup de privés voient leurs salaires stagner. Les salaires sont en moyenne de 13 % plus élevés que ceux du privé. S'ajoutent les 27 ou 32 heures éventuelles par semaine, les retraites fastueuses et bien d'autres avantages : qui parle de la « journée valise », car partir en congé est tellement exténuant qu'il faut une journée pour faire ses valises ? C'est pourquoi, c'était une grève de riches, la vraie France subissant en victime impuissante et, jusqu'à présent, malheureusement consentante.

La « grève des lycéens », faisant suite à ces faits absolument extravagants, est l'occasion de reparler du droit de grève et de son application éventuelle. Nous savons qu'il est inscrit dans la Constitution et, de ce fait malheureusement, il semble se situer dans la propagande à un niveau supérieur à tous les autres droits. Or, il devrait leur être inférieur et subordonné aux droits naturels essentiels, comme le droit de circuler, celui de travailler, celui d'étudier, de se soigner, de se distraire et bien d'autres. Une bonne réforme constitutionnelle devrait rayer le droit de grève de la constitution.

Historiquement, sa justification repose sur l'idée que l'exercice de la grève aurait été l'une des sources des progrès sociaux, notamment au 19^e siècle. Si ce vrai tabou n'existait pas, des recherches attentives et honnêtes montreraient que les progrès sociaux ont été bien davantage le résultat de progrès techniques sous l'aiguillon du marché, ces progrès ayant suscité l'amélioration considérable et rapide de la condition économique de toute la population.

Le droit de grève est la rupture d'un contrat de travail par une seule des parties et est donc contraire au droit naturel qui doit assurer la sécurité des contrats. Dans une économie peu diversifiée -comme elle existait encore il y a de très nombreuses années- le conflit social ne touchait pratiquement que les patrons, sans que le reste de la population n'en souffre davantage.

Dans l'économie extraordinairement enchevêtrée et diversifiée que nous connaissons actuellement, le droit de grève, surtout quand il est utilisé dans des noeuds économiques, touche des milliers ou des millions de personnes. Les grèves des contrôleurs aériens perturbent toute la circulation aérienne dans une partie du continent européen !

En revanche, dans les PME et les TPE, les grèves sont fort rares, le personnel étant solidaire des patrons et sachant fort bien que la richesse de l'entreprise conduit à la richesse de tous. Indépendamment des conséquences propres à chaque type de grève, le rôle de la multiplicité des grèves dans l'appauvrissement visible de la France est considérable.

Devant cette situation, quelle est l'attitude des politiques ? Elle va de la politique de l'autruche (plutôt à gauche) jusqu'à l'idée d'un service minimum qui semble être celle du

nouveau Président. Nous savons que cette dernière idée est tout à fait insuffisante, et que même si elle se réalisait elle ne porterait pas remède à la paupérisation de la France et à la baisse du pouvoir d'achat général. De nombreux exemples à l'étranger montrent que l'on peut se passer du droit de grève « à la française ». Au Japon les ouvriers grévistes mettent un brassard pour signaler qu'ils sont grévistes. En Suisse et en Autriche, il n'y a jamais de grève. Le droit de grève est un tabou de plus à ajouter dans la liste de ceux qu'il faut faire tomber.

Revenons à la prétendue grève des lycéens.

Ce n'est pas du tout une grève car il n'y a pas de contrats de travail ; les lycéens ont uniquement la chance extrême de pouvoir étudier et, ceci, malgré la paupérisation du peuple français. Il y a donc un mensonge à la base.

C'est aussi la grève des ignorants : ce n'est pas parce que l'on ajoutera des maîtres que leur formation sera meilleure. Ceux qui les instrumentalisent, c'est-à-dire les chefs syndicaux, sont gravement coupables.

Heureusement nous savons que la grande majorité des lycéens ne suit pas ces mouvements délétères et préfèrent sagement travailler en vue de préparer leur avenir.

Le vrai drame est qu'au sommet de l'État, il n'y a pas de pilote capable de dire la vérité aux Français et à ceux qui manipulent les lycéens.

Michel de Poncins

Pour vous inscrire, inscrire un ami ou vous désinscrire

micheldeponcins@orange.fr

VERS LA RUPTURE

Vous rêvez de la rupture. Vous savez qu'elle ne viendra pas, le pouvoir actuel ne voulant surtout pas la faire et s'organisant pour l'éviter.

Vous avez certainement plein d'idées valables pour réaliser cette rupture.

Allez vite pour faire connaître ces idées sur le nouveau blog :

<http://rupturepolitique.over-blog.com/>

CITATIONS

CHRONIQUE DES AVEUX

M. Jack Lang a été ministre de l'éducation nationale. Le 4 mai au soir il a fait sur une chaîne de télévision un aveu tragique : « le but principal d'un ministre de l'éducation nationale est d'éviter les grèves ».

On savait que c'était les syndicats qui gouvernent cet horrible machin : maintenant nous en avons une confirmation officielle.

UN NOUVEL ORGANISME

Sarkozy vient d'écrire au président de la cour des comptes une lettre de mission. Il s'agit de créer : « un grand organisme public de contrôle, d'audit et d'évaluation ». Ces termes sont stupéfiants mais authentiques.

Toutes les personnes un peu expérimentées savent que cela ne pourra servir à rien. Le désordre des comptabilités publiques est tel qu'aucun audit n'est intellectuellement et réellement possible. Si c'était possible, il demanderait des délais absolument insupportables et des dépenses immenses.

Comme nous l'avons souvent dit il ne faut pas essayer de réformer l'État mais il faut supprimer par pans entiers à la fois des dépenses et des recettes.

REVUE DE PRESSE

LES RECLASSEMENTS FASTUEUX

Les reclassements fastueux continuent sans désemparer. Arnaud Teullé était candidat dissident aux dernières municipales à Neuilly, envoyé probablement pour essayer de faire tomber Fromentin qui finalement a été élu maire. Il vient d'être nommé, par décret du président de la république lui-même en date du 2 mai, Inspecteur de l'académie de Paris. Il hérite ainsi suivant la presse d'un placard doré avec un traitement de 3800 € plus primes avantages.

FAIM ET SOCIALISME

Nous avons montré que la faim dans le monde n'est pas du tout due à un hasard ni à la fatalité mais simplement aux activités meurtrières des hommes de l'État. C'est ainsi que l'agence des Nations unies, F.A. O. installée à Rome est accusée par le président sénégalais qui demande la suppression de cette institution qualifiée de «gouffre et dont les budgets sont dépensés pour des frais de fonctionnement et très peu pour les opérations efficaces sur le terrain ». Il reproche l'organisme de « servir surtout à entretenir des fonctionnaires au lieu de bénéficier aux plus pauvres ».

Il est sûr que l'on va essayer de réformer l'institution et non pas de la supprimer, tant les intérêts financiers de ses dirigeants sont grands.

LES BREVES

GAULLISME ET SOCIALISME

Certains s'étonnent de voir au sein des partis se prétendant de droite une certaine tradition du gaullisme orientée vers le dirigisme c'est-à-dire en fait vers la gauche. Voici une citation du général de Gaulle dans ses mémoires où il explique : « Chez nous, la tâche de l'État consiste, donc, non pas à faire entrer de force la nation dans un carcan, mais à conduire son évolution. Pourtant, bien que la liberté reste un levier essentiel de l'œuvre économique, celle-ci n'en est pas moins collective, commande directement le destin national et engage à tout instant les rapports sociaux. Cela implique donc une impulsion, une harmonisation, des règles, qui ne sauraient procéder que de l'État. Bref, il y faut le dirigisme. Pour ma part j'y suis décidé ».

C'est, en fait, une orientation parfaitement socialiste. N'oublions pas, en outre, les innombrables faveurs accordées aux communistes avec des ministres communistes au sein du gouvernement. Dans le déroulement des événements jusqu'à nos jours, cet héritage, devenu une sorte de tradition, a joué un rôle majeur.

L'ARMEE VARIABLE D'AJUSTEMENT

Depuis très longtemps, les divers gouvernements dépensant sans compter et courant sans cesse après l'argent, se servent du budget militaire comme une variable d'ajustement. Cela ne change pas avec le nouveau pouvoir. Un livre blanc est en préparation d'où il résulte l'annonce de coupes budgétaires drastiques. Une trentaine de garnisons devraient disparaître d'ici 2012 et une dizaine de régiments seraient dissous. Il est prévu la suppression de 6000 postes par an pendant six à sept ans. Cela concernerait environ 35 000 emplois de soldats et 17 000 emplois civils : ce serait probablement le seul endroit où un

fonctionnaire sur deux ne serait pas remplacé : la fallacieuse promesse se ferait ainsi sur le dos de la sécurité nationale.

LES ECOLOS AU POUVOIR

La Dictature écologique est telle que le pouvoir s'incline devant les choix des écolos quels qu'ils soient et même quand ils sont absurdes. C'est ainsi que les hirondelles font partie des espèces protégées. Détruire un nid d'hirondelles peut conduire à une amende de 9 000 €

Or il se trouve que beaucoup de propriétés publiques ou privées sont abîmées par les nids de ces hirondelles ce qui est tout à fait contraire à l'écologie puisque ces propriétés sont victimes de multiples déjections.

Cela n'empêche pas justement le pouvoir de se courber devant la volonté absurde des écolos qui préfèrent protéger les hirondelles plutôt que de voir les biens publics dégradés.

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE OU RSA

Ça y est : le gouvernement lance un nouveau contrat de travail dénommé revenu de solidarité active. Il est censé faciliter le retour des chômeurs au travail en les empêchant de perdre des avantages dès lors qu'ils reviennent au travail.

Le nouveau contrat est combiné avec le redéploiement d'une partie de la prime pour l'emploi ou PPE.

Nous ne rentrons pas dans le détail de ces innombrables complications avec les seuils, les variantes et il faut bien le dire les multiples combines que cela annonce dans l'obscurité de plus en plus grande et le nombre excessif des contrats de travail.

CODE DU TRAVAIL

Ce code du travail compte 994 pages et il est rempli de véritables bombes qui détruisent le travail dans tous les domaines.

Il vient d'être soi-disant simplifié et le nouveau code entre en vigueur le 1er mai. En fait la complication va être encore plus grande car personne ne va plus rien comprendre dans l'enchevêtrement des contentieux qui vont naître de cette prétendue simplification.

SOS-EDUCATION GAGNE UNE MANCHE

Cette association rassemble 65 000 membres, ce qui montre la gravité de la situation scolaire. Elle les rassemble sans aucune aide étatique et probablement avec l'hostilité de l'Etat.

Elle a accusé les deux éditeurs Nathan et Bordas de faux et usage de faux et a demandé le retrait des « cinq pires livres de classe » qui continuent leurs ravages dans les écoles primaires.

Elle a gagné une première bataille juridique le 22 janvier dernier et vient de gagner en appel contre les éditeurs.

C'est vraiment une bonne nouvelle. L'on va voir si les éditeurs se pourvoient en cassation ou si, tout simplement ils transforment les livres scolaires en question, ce qui n'est pas difficile et résolverait tout.

DOCUMENTS

Nous transmettons les documents tels que nous les recevons et ils n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

LE MONOPOLE DE LA SECU

Très chère amie, et très chers amis ,

Il convient de faire le point concernant cette vidéo sur la Sécurité Sociale, sur le Figaro :

En effet, les deux journalistes de " Marianne " en question, certes, ils n'ont pas nié l'abrogation du monopole de la Sécurité Sociale , MAIS , ils n'ont PAS POUR AUTANT dit CLAIREMENT que le monopole de la Sécurité Sociale a été abrogé .

Mais l'important n'est peut-être pas là. L'important, en fait, ce sont les commentaires et les questions que les lecteurs ont posé . L'éminente Laure Allibert a, d'ailleurs retranscrit, quelques messages des lecteurs, montrant que l'idée de l'abrogation du monopole de la Sécurité Sociale est bien plus avancée que l'on ne le pense :

En effet, les quelques messages en question sont sur le lien suivant :

http://quitter_la_secu.blogspot.com/2008/05/pas-de-langue-de-bois-au-figaro-sur-la.html

Un des commentaires les plus intéressants donne la marche à suivre sur le plan judiciaire est le suivant :

"

5/05/2008 21:09

François : assurance privée

Pour en finir avec les déficits de la sécu il faut la supprimer. Depuis 4 ans je suis assuré pour la maladie chez KMS en Suisse et ça me coute 4 fois moins cher pour une couverture largement supérieure à la séc soc. Au début ce fut très chaud, lettres de rappel, puis lettres recommandées et enfin l'huissier. J'ai déposé plainte pour tentative d'extorsion de fonds contre l'URSSAF, la ram (devenue maintenant RSI) et également contre l'huissier. Le proc a classé les plaintes sans suite; j'ai donc déposé de nouvelles plaintes devant le doyen des juges d'instruction avec constitution de partie civile et je peux vous dire que ça les a calmé; depuis 2 ans ils me foutent une paix royale. Pour l'assurance vieillesse j'ai souscrit un contrat tontinier qui rémunère à 6,5% C'est quand même mieux que le livret A !

Et qu'on ne me parle pas de solidarité, je suis indépendant et si je dépose le bilan personne ne me viendra en aide, pire et je l'ai constaté chez de malheureux collègues, on m'enfoncera encore plus.

A bon entendeur salut.

Philippe-Arnaud BRUGIER .

[Réseau Liberté](#)

Messieurs les Présidents des assemblées du Parlement,
Messieurs les Présidents des commissions *ad hoc*,

Sous la plume de Philippe Cohen-Grillet, dans le quotidien *France Soir* du 6 mai 2008, je prends connaissance d'un excellent papier censé apporter, via l'Etat providence, des solutions viables aux Français taraudés par leur pouvoir d'achat en berne.

Or, rien n'est moins sûr tant l'Etat, laissant ainsi à penser qu'il n'a toujours tiré aucune leçon de trente ans de keynésianisme aggravé, s'ingénie, aujourd'hui comme hier, à dicter leur conduite à nos entreprises.

Certes, je n'ignore pas qu'il y a urgence pour le Pouvoir à mettre en œuvre la promesse de campagne du Président d'enrichir les Français dont la situation, dureté des temps oblige, s'est en effet rapidement détériorée.

Mais enfin !, le bon sens ne devrait-il pas conduire le chef de l'Etat, plutôt que d'édicter de nouvelles réglementations propres à garrotter un peu plus les entreprises, à les libérer fiscalement en toute priorité ?

C'est très bien, très social même, d'imposer ainsi, du haut de l'Etat, aux patrons de créer *ex nihilo* du pouvoir d'achat supplémentaire pour leurs salariés; mais cela ne peut pas, non plus, se faire d'un simple coup de baguette magique !

Aussi, prôner des *stock options* pour tous alors que ce mécanisme est seulement prévu, au sein de l'entreprise, pour ceux dont

la mission consiste à assurer l'avenir de la boîte en prenant tous les risques n'est sûrement pas une bonne idée : ne mélangeons pas tout !

Mais alors, *quid* des salariés ? Ne sont-ils pas, par nature, partie prenante de ces mêmes risques ? Oui. Mais il faut raison garder et reconnaître ici comme ailleurs que tout ne se vaut pas : ici comme ailleurs, il faut hiérarchiser.

Nul n'ignore qu'une entreprise, en effet, sera d'autant plus performante que ses salariés s'y sentiront heureux; pour ce faire, l'Etat peut donc suggérer des mécanismes d'intéressement et/ou de participation mais, en aucun cas, en imposer l'usage à tous : souvenons-nous des 35 heures...

Je dirais même que n'ayant strictement rien à faire au sein des entreprises sauf à les déstabiliser, l'Etat, s'il se veut stratège, doit alors faire son vrai travail : leur ouvrir la route pour leur permettre de prospérer dans l'intérêt de tous.

Il s'agit donc d'abattre les obstacles qui freinent le développement des entreprises et plus spécialement, en l'occurrence, une fiscalité aveugle ne tenant aucun compte des propres efforts de nos voisins et concurrents les plus directs.

Enfin, l'idée présidentielle de vouloir se substituer à l'entreprise pour répartir les bénéfices me paraît quelque peu délirante : *"Il faut qu'un tiers des profits aille aux salariés, un tiers à l'investissement, un tiers aux actionnaires"*...

Fichtre ! depuis quand le gouvernement d'une démocratie (prétendument) libérale peut-il ainsi s'arroger, *ex cathedra*, la faculté régalienne de vouloir régir la vie des entreprises jusque dans leurs fibres les plus intimes ?

En guise de conclusion provisoire, permettez-moi de faire appel au bon sens populaire tout droit issu de la France profonde du milieu de XVIII^e siècle : *"Chacun son métier, et les vaches seront bien gardées"*. C'est aujourd'hui, me semble-t-il, ce qui manque le plus à la France.

Librement !

Philippe (Sully) ROBERT

<http://sully1.typepad.com>

02400 FRANCE

-----S